



HAL
open science

L'appartenance de Scarponne-Dieulouard (Meurthe-et-Moselle) à la cité des Médiomatiques : réexamen des sources, nouvelle interprétation

Luc Sanson

► **To cite this version:**

Luc Sanson. L'appartenance de Scarponne-Dieulouard (Meurthe-et-Moselle) à la cité des Médiomatiques : réexamen des sources, nouvelle interprétation. *Revue archéologique de l'Est*, 2012, 61, pp.329-336. hal-01985185

HAL Id: hal-01985185

<https://hal.science/hal-01985185>

Submitted on 17 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives | 4.0
International License

L'APPARTENANCE DE SCARPONNE-DIEULOUARD (MEURTHE-ET-MOSELLE)

À LA CITÉ DES MÉDIOMATRIQUES : réexamen des sources, nouvelle interprétation

Luc SANSON*

Mots-clés *Scarponne, agglomération secondaire, emprise territoriale de civitates, cité des Leuques, cité des Médiomatriques, bornes milliaires, historiographie.*

Keywords *Scarponne, secondary agglomeration, territorial ascendancy of the civitates, civitas Leuci, civitas Mediomatricorum, miliary columns, historiography.*

Schlagwörter *Scarponne, ländliche Siedlung, territorialer Einfluss von Civitates, Civitates der Leuker, Civitates der Mediomatriker, Meilensteine, Historiographie.*

Résumé *Cet article s'est donné pour but de réexaminer chronologiquement la bibliographie ayant trait au rattachement administratif antique de l'agglomération secondaire de Scarponne (actuellement Dieulouard, Meurthe-et-Moselle). La création de fausses inscriptions au XVIII^e siècle a durablement nui aux générations de chercheurs. Pourtant, en considérant les inscriptions, authentiques, de trois bornes milliaires, ainsi que leur localisation d'une part, et le rattachement, durant l'Ancien Régime, de Scarponne au diocèse de Metz d'autre part, on aboutit à la conclusion que Scarponne appartenait incontestablement à la cité des Médiomatriques.*

Abstract *This paper has the aim of the chronological re-examination of the bibliography related to the ancient administrative attachment of the secondary agglomeration of Scarponna (today Dieulouard, Meurthe-et-Moselle). The creation of false inscriptions in the 18th century negatively affected research for generations. However, consideration of three genuine miliary columns, their location, and the attachment of Scarponna during the Ancien Régime to the diocese of Metz led to the conclusion that Scarponna belonged indubitably to the civitas Mediomatricorum.*

Zusammenfassung *Ziel dieses Artikels ist es, die administrative Zugehörigkeit der ländlichen Siedlung von Scarponne (heute Dieulouard, Département Meurthe-et-Moselle) anhand der Bibliographie chronologisch zu untersuchen. Die Schaffung falscher Inschriften im 18. Jh. war Generationen von Forschern langfristig hinderlich. Doch, wenn man die authentischen Inschriften von drei Meilensteinen berücksichtigt, sowie einerseits deren Lokalisierung und andererseits die Zugehörigkeit von Scarponne im Ancien Régime zur Diözese Metz, dann kommt man zu dem Schluss, dass Scarponne eindeutig zur Civitas der Mediomatriker gehört hatte.*

L'agglomération secondaire gallo-romaine de Scarponne¹, à Dieulouard (Meurthe-et-Moselle), fait partie des

1. L'orthographe de Scarponne retenue ici (avec deux n) correspond au choix de se plier à l'habitude la plus couramment rencontrée dans la bibliographie. Elle ne doit pas être considérée comme un parti pris en faveur d'une hypothèse orthographique au détriment d'une autre. De nombreux chercheurs se sont penchés sur la question des variations du nom de cette agglomération (LEPAGE, 1862, p. 127; DAVILLÉ, 1906, p. 1-32, 219-247; TOUSSAINT, 1938, p. 536; MASSY, 1997, p. 119).

* luc.sanson@inrap.fr

sites d'importance de la Lorraine romaine. Ce site est connu tant par les découvertes archéologiques, qui se sont échelonnées du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours, que par les textes antiques ou médiévaux. L'important corpus épigraphique, mis au jour grâce aux différentes opérations archéologiques, apporte également de nombreuses informations au dossier de cette agglomération gallo-romaine.

Scarponne a été définie comme appartenant à la catégorie des agglomérations secondaires, bien intégrée dans le réseau de communications antique. Sa situation topogra-

phique, sur la Moselle et sur la grande voie impériale Lyon-Trèves, les importantes découvertes réalisées et l'intérêt que lui ont très tôt manifesté les chercheurs, en particulier un ecclésiastique du XVIII^e siècle², font partie de ses spécificités³.

Un réexamen du dossier fait toutefois apparaître dans la documentation de cette célèbre « ville-pont » un point qui semble n'avoir jamais été réellement éclairci. Il s'agit de l'appartenance administrative de cette agglomération durant l'Antiquité. En d'autres termes : l'agglomération était-elle leuque ou médiomatrique ?

L'abondance des publications d'une part, le point de vue parfois contradictoire des auteurs d'autre part mais aussi le renouvellement des connaissances, par l'intermédiaire des découvertes archéologiques, a durablement complexifié le problème et brouillé les pistes. Un fait, une information passant pour acquis par l'historiographie, peut ne pas forcément être critiqué lors de la découverte de nouvelles informations. En effet, de nombreux auteurs ont été tentés de ne pas remettre en cause un consensus et d'accommoder la situation avec une argumentation mélangeant l'état antérieur avec les nouvelles découvertes. La méthodologie présentée ici s'efforce de dénouer les informations de la masse, ou plutôt du nœud documentaire, au fur et à mesure, en débutant par les premières publications du XVIII^e siècle, pour suivre l'histoire des interprétations des auteurs, chronologiquement, jusqu'à nos jours.

UN PROBLÈME JAMAIS VÉRITABLEMENT CLARIFIÉ

En guise de préambule, il convient de rappeler le consensus sur lequel se sont arrêtés les chercheurs. Si on entreprend la lecture des dernières publications ayant trait aux frontières des Leuques et des Médiomatriques, le cas de Scarponne semble, dans un premier abord, ne plus poser de problème particulier.

En effet, depuis la publication d'un article de Y. Burnand et J.-M. Demarolle (1998, p. 67-93), il est admis que Scarponne est une agglomération leuque. En la quittant, après avoir passé le pont de Grande Rochotte, le voyageur était prévenu par une borne milliaire qu'il pénétrait seulement dans la cité des Médiomatriques. Les auteurs se fondent, dans cette démonstration, sur les limites des diocèses de l'Ancien Régime d'une part, ainsi que, d'autre part, sur les découvertes de bornes milliaires sur la commune de Dieulouard, et en particulier d'un groupe de deux

bornes retrouvées à l'occasion de fouilles de sauvetage lors du creusement du canal de la Moselle (DESEIGNE, 1968-1969; BILLORET, 1970, p. 286-287⁴). Ainsi, la totalité du corpus épigraphique (ce qui équivaut, si on y rajoute une borne découverte au XVIII^e siècle, à trois bornes milliaires) a été interprétée comme révélatrice de la présence de la frontière leuco-médiomatrique à proximité de l'endroit où elles ont été retrouvées. Ces trois bornes, dédiées respectivement à Caracalla, Hadrien et Postumus, ont été citées jusque dans des ouvrages de vulgarisation comme matérialisant la frontière, à la sortie de Scarponne donc, puisque découvertes sur l'autre rive de la Moselle (BURNAND, 1990, p. 41)⁵.

Les travaux portant, de près ou de loin, sur ce sujet, et parus par la suite ont répété ce postulat, sans le remettre en cause. Ainsi, le volume de la *Carte Archéologique de la Gaule* consacré à la Meurthe-et-Moselle (HAMM, 2004, p. 157), mais aussi de récents travaux universitaires (FREYSSINET, 2007, p. 52-72; FÉLIU, 2008, p. 29, 35-36) répètent et confirment l'appartenance de Scarponne à la cité des Leuques. Seul Jean-Luc Massy (1997)⁶, sentant peut-être la contradiction, préfère ne pas se prononcer sur l'emplacement géographique de cette frontière.

Afin de pouvoir éclairer ce qui, dans un premier abord semble simple, mais qui, dès que l'on s'attache à comprendre précisément le problème devient sensiblement plus complexe, il est nécessaire d'examiner une nouvelle fois la bibliographie, en suivant la chronologie.

HISTORIOGRAPHIE : LE CAS BENOÎT-PICART

Un petit aparté avec le sujet qui nous intéresse ici est maintenant nécessaire. Rendez-vous est pris dans les premières années du XVIII^e siècle; l'histoire nous est rapportée par les manuscrits de Nicolas Lebonnetier (s.d., p. 17) : tout commence en 1701 dans un ouvrage de M. l'abbé Riguet, grand aumônier, grand prévôt de Saint-Dié, intitulé « *Système chronologique et historique. Des évêques de Toul* » dans lequel un auteur anonyme a écrit une préface où il avance que le siège épiscopal des « leukois » était d'abord à Grand, puis transféré par la suite à Toul⁷.

4. Chronologiquement, cet auteur est le premier à émettre l'hypothèse que les bornes milliaires servent de « panneau » d'entrée dans la cité des Médiomatriques, à la sortie de Scarponne.

5. Il rapporte que Scarponne s'étendait sur la rive gauche de la rivière, alors que les bornes ont été retrouvées sur la rive droite. Nous verrons, ci-dessous, les limites de ce raisonnement.

6. Si on relit attentivement la bibliographie, on peut se rendre compte que la retenue de Jean-Luc Massy sur cette question ne fait pas exception. De nombreux auteurs évitent de cette manière ce « dossier chaud », tandis que certains avancent tant bien que mal certaines explications pour résoudre cette incohérence; ainsi, par exemple, pour Henri Lepage (1872, p. 19-20), Scarponne aurait, à l'origine, appartenu au diocèse de Toul, mais aurait été transférée dans le diocèse de Metz suite à un changement de cours de la Moselle. Il réussit, par cette explication, à concilier ce qui passait pour une réalité archéologique (l'hypothèse que Scarponne dépendait de Toul, car, durant l'Antiquité, Scarponne faisait partie de la cité des Leuques) et un fait historique bien avéré (Scarponne dépendait de l'évêché de Metz).

7. Cet ouvrage, cité par Lebonnetier, n'a malheureusement pas pu être retrouvé dans le cadre de cette étude.

2. Nicolas Lebonnetier (1720-1804), dernier prieur-curé de Scarponne. Ses manuscrits, contenant une mine de renseignements archéologiques, sont conservés à la Bibliothèque Municipale de Nancy (aux cotes MS 942 (59)1, MS 943 (59)2 et MS 944 (59)3). L'auteur a utilisé, dans le cadre de cette étude, les photocopies de ces manuscrits, retrouvées dans le fonds Daysson, et conservées au Laboratoire d'Archéologie Médiévale de l'Est, à l'université Nancy 2. Il remercie au passage MM. Gérard Giuliano et Jacques Guillaume de lui avoir indiqué l'existence de ce fond et de lui en avoir permis l'accès.

3. Le dernier article de synthèse (MASSY, 1997, p. 107-141) reprend tout le dossier de Scarponne, la bibliographie, l'histoire des recherches et les découvertes classées de manière thématique.

À la suite de cette parution (Lebonnetier nous apprend que l'ouvrage a créé une controverse), un auteur, le père Benoît-Picart, natif de la ville de Toul, se considère dès lors investi de la mission de défendre l'ancienneté de sa ville natale. L'ouvrage précédent, qui prétendait que la ville de Grand avait été siège épiscopal avant celle de Toul, est considéré par Benoît-Picart comme une attaque envers l'évêché de Toul. C'est pour répondre à cet ouvrage qu'il publie en 1702 un livre prenant la défense de Toul (BENOÎT-PICARD, 1702)⁸. Il réitère cinq ans plus tard avec un ouvrage entièrement consacré à l'histoire de sa ville et de son évêché (BENOÎT-PICARD, 1707).

Voulant prouver l'ancienneté et le prestige de sa ville natale, Benoît-Picart cultive évidemment un point de vue très partial et tout ce qui peut lui servir à prouver son raisonnement est utilisé dans ses ouvrages. C'est ainsi qu'il affirme que l'étendue de l'évêché de Toul était plus importante durant les temps les plus reculés. Il avance par exemple que Scarponne appartenait à l'évêché de Toul et qu'antérieurement elle appartenait à la cité des Leuques. Pour étayer son propos, il publie dans l'un (BENOÎT-PICARD, 1702, p. 3-4) et l'autre (BENOÎT-PICARD, 1707, p. 12) de ses ouvrages deux inscriptions qu'il affirme avoir trouvées à Scarponne. Elles sont reproduites ci après.

La première :

I.O.M | E . CV . SCARP | LEVCORVM

La seconde, non moins explicite :

III . VIARVM CVRAND . | SABELLVS V . S . M . | SCARP . CIV . LEVC

Ces deux inscriptions (deux professions de foi, devrait-on dire), trop belles pour être véritables, n'ont pas résisté à la critique postérieure. Elles ont été détectées comme fausses par les auteurs du *Corpus Inscriptionum Latinarum* (HIRSCHFELD, ZANGMEISTER, 1904a, n^{os} 641 et 642).

Ainsi s'achève le « cas » Benoît-Picart, la tentation de créer des fausses inscriptions aura été trop forte pour cet historien peut-être trop passionné par l'histoire de sa ville natale⁹. Toutefois, on l'aura vu, deux cents ans séparent la

8. On a longtemps considéré qu'un individu nommé « Clément » était l'auteur de cet ouvrage. Un examen minutieux des entrées bibliographiques de la Bibliothèque Municipale de Nancy ne laisse toutefois pas de doute possible : Benoît-Picart est bel et bien l'auteur de la *Défense...* ; Clément est certainement un nom d'auteur donné par erreur à ce livre. Ce flou dans les références bibliographiques n'a malheureusement pas contribué à la simplification du « dossier » Scarponne.

9. Ces deux fausses inscriptions ne sont malheureusement pas des exceptions dans le *Curriculum* de Benoît-Picart. Jean-Luc Massy démontre avec talent qu'il est aussi à l'origine d'une légende locale qui n'a comme assises que son esprit trop fertile. Il affirme, en effet, avoir vu un obélisque représentant la victoire de Constantin au Pont Milvius, sur les rives de la Moselle, à proximité de Scarponne (MASSY, 1997, p. 124-125). L'absurdité de la démarche et le manque de sérieux de l'auteur y sont bien mis en évidence. Il est également permis de douter du sérieux avec lequel Benoît-Picart a réalisé les pouillés de son diocèse (LEPAGE, 1872, p. 2). L'auteur les a utilisés pour dessiner la carte des diocèses lorrains durant l'Ancien Régime, mais il est possible que des erreurs (intentionnelles ou non) s'y soient glissées.

publication des faux et leur identification en tant que tels, ce qui signifie que pour les historiens situés entre ces deux dates, les inscriptions rapportées par Benoît-Picard étaient considérées comme authentiques.

Il convient à présent de s'imaginer l'état d'esprit d'un chercheur de cette époque. Les nouvelles découvertes, à ses yeux, ne pourront pas montrer que Scarponne est médiomatrique, puisque les inscriptions de Benoît-Picard sont considérées comme authentiques ! Les auteurs ont donc eu l'obligation, quand ils se sont retrouvés face au problème, soit d'avoir la prudence de ne pas se prononcer, soit d'affirmer, en utilisant Benoît-Picart, que Scarponne est bien leuque, soit enfin, d'accommoder la réalité archéologique aux fausses inscriptions administratives. Tous les archéologues et historiens s'étant penchés sur Scarponne adopteront un de ces trois comportements.

HISTORIOGRAPHIE :

LES DÉCOUVERTES DE LEBONNETIER

Les premières découvertes, et, accessoirement, les premières descriptions sérieuses des vestiges archéologiques retrouvés à Scarponne nous sont rapportées par le célèbre érudit local : Nicolas Lebonnetier.

C'est d'ailleurs lui qui va se retrouver, le premier, face au problème précédemment souligné. Il découvre, en octobre 1778, outre de nombreuses structures archéologiques qui sont hors de propos ici, à 20 toises (soit 36 m environ) au-dessus du pont, au lieu-dit « la Croix Saint-Nicolas », une borne milliaire (LEBONNETIER, s.d., p. 16 et 411)¹⁰. L'inscription (*C.I.L.* XIII/2, HIRSCHFELD, ZANGMEISTER, 1904b, n^o 9050 ; *C.I.L.* XVII/2, WALSER, 1986, n^o 536), reproduite ci-après, a été lue (et même retranscrite) différemment par les auteurs.

I * MARC * ANT | AVRELI | PIO FELIXI | AVG * P
* MAX | CON*II*P*P*GE | CMLX

Le nom de l'empereur figurant sur cette borne a posé problème ; certains y ont vu, avec Lebonnetier (s.d., p. 16 et 411)¹¹ et Keune (1898, p. 33), l'empereur Marc-Aurèle. D'autres ont lu, avec Lalance (1926, p. 128-131 ; 1927, p. 301-303) et Clanché (1936, p. 4-37), l'empereur Aurélien. La dernière lecture, qui fait aujourd'hui autorité, a été proposée par Albert Grenier (1927, p. 65-67) puis

10. Conservée au Musée Lorrain, cette borne milliaire est l'un des rares vestiges scarponnais exhumés par Lebonnetier qui nous soient parvenus sans être détruits (ce qui n'a pas été le cas de la quasi-totalité de ses collections, dispersées à la Révolution ; MELNOTTE, 1892).

11. Sa lecture est également erronée dans la dernière ligne du texte : « À l'empereur Marc Antonin Aurèle, pieux heureux Auguste Pontif très grand consul pour la seconde fois. Préfet perpétuel de la Germanie », p. 16. « Imperator Marco Antonino Aurellio Pio Felixi Augusto Pontifici Maximo Consuli Secundo Praefecto perpetuo Germaniae Nonginta sexagina passum, ou passus. C'est-à-dire en français : À l'empereur Marc Antonin Aurèle Pieux heureux Auguste pontif très grand, consul pour la seconde fois, préfet perpétuel de la Germanie, 960 pas. » [...] « Ce nombre de pas, si notre interprétation est juste, donne à penser qu'il y avait autant de colonnes milliaires que de mille pas entre Toul et Scarponne, or il y en a 10000. », p. 411.

confirmée par les auteurs postérieurs (TOUSSAINT, 1938, p. 540; MASSY, 1997, p. 108). Il propose d'y voir l'empereur Caracalla et lit l'inscription comme suit :

[I]MP(eratori) CA[ES(ari) | M.A]VRELI[O P(io) | F]ELIXI A(ugusto) | P(ontifici) MAX(imo) | [CO(n) S(uli) II]II P(atri) P(atriae) GE(rmanico) | C(ivitas) M(ediomatricorum) L(eugae) X[III]

Toutefois, le véritable intérêt de cette borne milliaire réside dans la mention *C(ivitas) M(ediomatricorum)*, située sur la dernière ligne du texte, ainsi que la mention de la distance qui la sépare de son chef-lieu : 13 lieues¹². Cela correspond effectivement à la distance qui sépare Scarponne de Metz (soit, approximativement, 30 km). Pour information, 23 km séparent Scarponne de Toul (soit, approximativement, 9 lieues). Tout concorde donc pour rattacher cette inscription à la cité des Médiomatriques.

En considérant le lieu de sa découverte (au lieu-dit « la Croix Saint-Nicolas », soit sur la rive gauche de la Moselle, bien avant Scarponne et même bien avant le centre ville de Dieulouard) et le texte correctement lu, il est, à ce stade de l'enquête, impossible de remettre en question l'appartenance de Scarponne à la cité des Médiomatriques. Ce milliaire jouait peut-être le rôle de « panneau d'entrée » dans la cité, rôle que l'on a attribué plus tard aux autres milliaires découverts, au cœur de l'agglomération antique (fig. 1).

Malheureusement, par sa mauvaise lecture de l'inscription d'une part et l'influence néfaste des écrits de Benoît-Picart d'autre part, Lebonnetier ne peut pas remettre en cause l'appartenance de Scarponne à la cité des Leuques, il n'a pas les arguments pour le faire. Toutefois, dans de nombreux passages de son manuscrit, on sent qu'il perçoit le problème. Deux exemples particulièrement représentatifs peuvent être cités : il semble étonné tout d'abord, à la lecture de Benoît-Picart, quand il découvre que Scarponne est censée relever du diocèse de Toul. Il affirme même que Scarponne a toujours appartenu au diocèse de Metz¹³. Ensuite, lorsqu'il décrit de manière générale l'agglomération de Scarponne, il la divise en cinq parties bien distinctes et consent juste à qualifier une seule de ces cinq parties de « partie leukoise »¹⁴.

Le chercheur qu'était Nicolas Lebonnetier, en validant la thèse d'une Scarponne leuque, va, de cette manière, influencer tous les travaux d'érudition qui lui seront postérieurs. Ainsi, jusqu'à la parution du volume du *Corpus*

Inscriptionum Latinarum consacré à la Gaule, en 1904, personne ne remet en cause ce point de vue.

HISTORIOGRAPHIE : JUSQU'ÀUX DÉCOUVERTES DE 1970, ET CONSENSUS ACTUEL

La détection des fausses inscriptions d'une part, et la lecture de la borne milliaire par les auteurs du *C.I.L.* de l'autre ont, un temps, tranché le débat (HIRSCHFELD, ZANGMEISTER, 1904a, p. 694). Ainsi, pendant une période, dans la communauté scientifique, Scarponne a bien été considérée comme médiomatricque. Les chercheurs de l'époque avaient bien acquis cet éclaircissement (LINCKENHELD, 1927, p. 50).

Comment expliquer alors que certains chercheurs n'aient pas intégré cette actualisation ? Ainsi, Louis Davillé (1906, p. 3-4) ou Maurice Toussaint (1941-1942)¹⁵ semblent toujours piégés par le paradoxe introduit par les fausses inscriptions. Ils essaient d'expliquer une situation bancale qui ne réussit plus à convaincre aujourd'hui : pour justifier les incohérences du dossier, ils émettent l'hypothèse que l'agglomération de Scarponne appartenait à la cité des Leuques tandis que son territoire (ou son *pagus*) appartenait à la cité des Médiomatriques. De toute évidence, ils n'ont pas lu le *C.I.L.* qui était pourtant suffisamment clair. Peut-être n'ont-ils pas pu y accéder ? Cela peut s'expliquer pour la publication de Louis Davillé, parue deux ans seulement après le *C.I.L.* Il est probable qu'il n'a pas réussi à se procurer le volume avant la parution de son article. Maurice Toussaint, quant à lui, s'appuie peut-être trop, sans le critiquer, sur le travail réalisé sur les diocèses de l'Ancien Régime, par Henri Lepage (1872, p. 2-178). D'où la conclusion trop rapide d'une Scarponne leuque.

C'est donc dans cette situation historiographique et bibliographique pas réellement clarifiée que surviennent les découvertes des deux bornes milliaires en 1970. Les transcriptions et propositions de lecture figurent ci-dessous :

IMP(eratori) C[A]ES(ari) DI[VI] | TRAI(ani) PART(hici) F(ilio) DIVI | NER(vae) NEP(oti) TRAIAN(o) | HAD[...]

(BILLORET, 1970, p. 286; *L'Année Épigraphique*, 1969-1970, n° 414, p. 111; *C.I.L.* XVII-2, WALSER, 1986, n° 537).

IMP(eratori) CAES(ari) M(arco) CAS | SIANIO LA[T]INIO | POSTVMO PIO FE | LICI INVICTO AVG(usto) | P(ontifici) M(aximo) TRI(bunicia) P(otestate) X CO(n)S(uli) II[II P(atri)] P(atriae) | A CIV(itate) M(ediomatricorum) L(eugae) XIII.

(BILLORET, 1970, p. 286; *L'Année Épigraphique*, 1969-1970, n° 415, p. 112; *C.I.L.* XVII-2, WALSER, 1986, n° 538).

12. Et non pas les 960 pas que voyait Lebonnetier (s.d., p. 411).

13. « Je fais ces observations parce que nos Toulousins disent d'après le P. Benoît[-Picart, n.d.a.] que Scarponne était du diocèse de Toul. Non, Scarponne et son étendue paroissiale et décimale sont sur les fruits de la terre tels que les curés de Scarponne qui en ont joui, sont du diocèse de Metz. Je crois même qu'ils en ont toujours été. » (LEBONNETIER, s.d., p. 88-89).

14. LEBONNETIER, s.d., p. 88-89, 327, 328-331, 352, 353. Les autres parties sont appelées successivement : le castrum, le quartier du pont de la Rochotte, le quartier du Vieux Pont et la cinquième partie, au-delà du Vieux Pont. Lebonnetier ne prend pas le risque de qualifier une de ces quatre parties restantes de médiomatricque, on a vu que la documentation dont il disposait ne le lui permettait pas.

15. Il avance, dans une autre étude (TOUSSAINT, 1948, p. 23), que l'agglomération de Scarponne appartenait au diocèse de Toul tandis que son *pagus* appartenait, quant à lui, à celui de Metz.

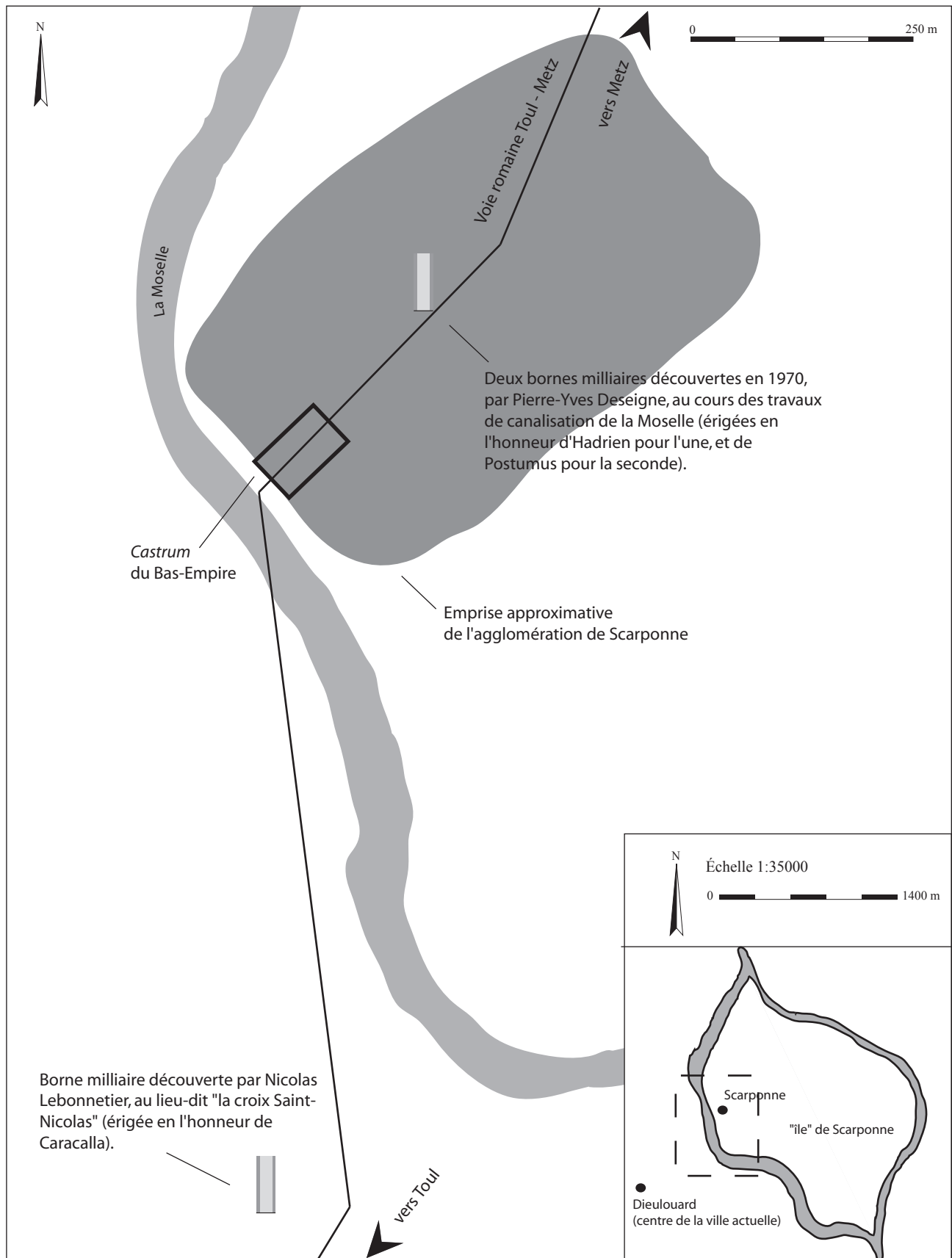


Fig. 1. Localisation des découvertes de bornes milliaires.

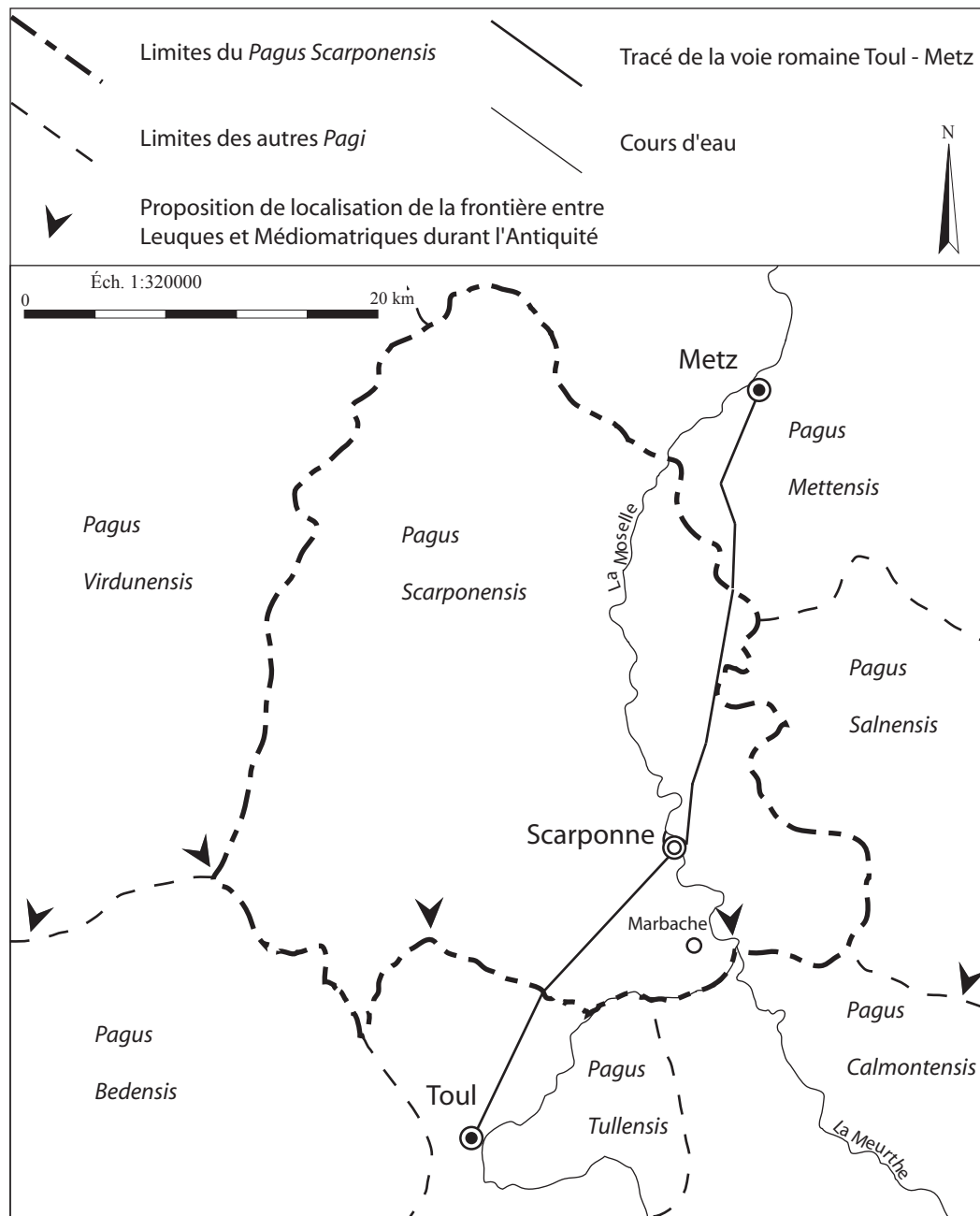


Fig. 2. Carte du pagus scarponnensis (d'après DAVILLÉ, 1906, p. 8) et proposition de localisation de la limite des cités leuques et médiomatriques.

Le rapport de fouille (DESEIGNE, 1969, p. 341), très explicite, fait mention de la découverte des deux bornes, ensemble, entre une des trois piles du pont romain de la Rochotte et la cave J9. On peut regretter que la publication rapide, dans *Gallia* (BILLORET, 1970, p. 286-287), des résultats des fouilles, n'ait pas proposé une carte de localisation des découvertes (pourtant présente dans le rapport). Celle-ci aurait eu le mérite de montrer la limite de l'argument avancé par R. Billoret. Selon lui, les bornes ont été découvertes sur la rive droite de la rivière, en dehors de l'agglomération. Pourtant, on se rend compte, à la lecture du rapport, qu'elles ont été retrouvées, d'une part, au cœur de « l'île » de Scarponne, soit entre les deux bras principaux de la Moselle,

et, d'autre part, qu'elles n'étaient nullement situées à la sortie de l'agglomération puisque tout un secteur de fouille était localisé au-delà (fig. 1)¹⁶. La théorie de R. Billoret, qui voyait donc dans ces bornes des « panneaux » d'entrée chez

16. Il s'agit du secteur « J », fouillé par l'équipe de Pierre-Yves Desaigne. Cinq caves gallo-romaines ont été mises au jour, ainsi que de nombreux vestiges d'habitat qui sont incontestablement en lien avec l'agglomération de Scarponne. De plus, un examen des clichés aériens déposés au Service régional de l'Archéologie de Lorraine fait apparaître dans les champs des plans de bâtiments probablement gallo-romains situés au-delà des limites traditionnellement admises pour la superficie de l'agglomération.

les Médiomatriques, n'a, de fait, plus aucune assise. Ces bornes ne sont pas situées à l'extérieur de l'agglomération, mais bien en son cœur et désignent ainsi le rattachement administratif de Scarponne aux Médiomatriques et mentionnent la distance les séparant de Metz, la capitale de la cité, soit 13 lieues.

Une autre théorie ne peut également plus être défendue : celle qui voyait en la Moselle une frontière, une limite bien tranchée. Sans revenir sur le fait que la plupart des peuples gaulois et des cités gallo-romaines n'utilisaient pas systématiquement les rivières comme limites, on constate que la Moselle, dans ce cas précis, n'a pas pu être retenue comme une limite franche. Un examen des métamorphoses fluviales et des changements géomorphologiques¹⁷ survenus dans la vallée de la Moselle met en évidence l'extrême fluctuation du cours de la rivière et exclut *de facto* la possibilité de se servir de ce cours d'eau comme d'une limite. Les Leuques et les Médiomatriques contrôlaient en effet chacun un tronçon des deux rives du cours d'eau et Scarponne jouait sans doute le rôle de ville – frontière dans une moindre mesure que ce que l'on avait longtemps imaginé.

LA NOUVELLE PROPOSITION

En replaçant ces informations dans un cadre plus vaste, il est maintenant possible de proposer une nouvelle cartographie de la frontière entre Leuques et Médiomatriques, en particulier dans le secteur de Scarponne - Dieulouard. Deux options s'ouvrent alors dans la recherche de frontières les moins floues possibles. En premier lieu, il est possible, dans le cadre de la démarche régressive, de se fonder sur les limites des diocèses de l'Ancien Régime et d'adapter ces limites aux lieux de découverte de bornes milliaires. Celle-ci a déjà, on le verra, été utilisée à de nombreuses reprises. En second lieu, il est possible, dans une autre démarche, de se fonder sur les limites du *pagus scarponnensis*. La proposition de cartographie qui en résultera permettra un regard nouveau sur les deux cités de la Lorraine gallo-romaine.

Repositionner les limites des anciens diocèses exige, à nouveau, de réexaminer la bibliographie. Dès les premières publications, ce qui restait du voile gênant la compréhension est définitivement levé. Henri Lepage, après avoir compulsé les pouillés régionaux, ne laisse plus le doute subsister ; il affirme que Scarponne relevait, durant l'Ancien Régime, du diocèse de Metz (LEPAGE, 1862, p. 127), même s'il tente d'expliquer, comme il le peut, les incohérences relevées dans les écrits de Benoît-Picart (LEPAGE, 1872, p. 19)¹⁸ ; il ne fait aucun doute que la paroisse de Scarponne, appartenant au diocèse de Metz, a hérité du découpage administratif

antique¹⁹. Les publications postérieures (par exemple : BOURGEAT, DORVAUX, 1907) ne feront que confirmer cette constatation.

Il est donc possible, dès à présent, de tenter de donner une représentation cartographique à ces informations qui, à terme, modifient la frontière jusque-là admise entre les Leuques et les Médiomatriques. L'exercice fait donc intervenir les limites des anciens diocèses et les emplacements des bornes milliaires et peut déboucher sur le résultat présenté par la figure 2.

Pourtant, se contenter de cette première ébauche reviendrait à ne pas prendre en compte la totalité de la documentation actuellement disponible. En effet, on peut encore se servir des limites bien connues (DAVILLÉ, 1906, p. 8) du *pagus scarponnensis* durant le haut Moyen Âge, mais également de la toponymie du nom « Marbache », dans laquelle Clément Féliu (2008, p. 35) proposait de voir, avec E. Förstemann (1913, p. 224-225), la dernière paroisse du diocèse de Toul, avant celui de Metz. Il est possible, dans le cadre de cette étude, de revenir sur le cas de ce petit village. Mentionné pour la première fois vers 765 dans le cartulaire de l'abbaye de Gorze, le village de « *Manrwogiaca* » est localisé « *in pago scarponinse* ». Louis Davillé propose de voir en « *Manrwogiaca* » l'actuel village de Marbache (DAVILLÉ, 1906, p. 17). Une seconde mention, un peu plus tardive (896), nous affirme également : « *ecclesia in Merbechia, in comitatu Scarponinsi* » (LEPAGE, 1862, p. 86).

Ces deux mentions confirment bien que Marbache appartenait au *pagus Scarponnensis*, et donc au diocèse de Metz, durant le haut Moyen Âge. Si l'on consent à conserver les limites de diocèses du haut Moyen Âge pour les appliquer aux limites des cités antiques, la localisation de celles-ci fait donc passer la frontière à proximité du village de Marbache, tout en incluant cette localité dans la cité des Médiomatriques. Cette ultime observation permet, cette fois, d'affiner au maximum les limites géographiques dans cette proposition de restitution de la frontière leuco-médiomatrique durant l'Antiquité (fig. 2).

CONCLUSION

Par un réexamen bibliographique, historiographique et épigraphique, il a été possible de mettre en évidence les nombreux problèmes que posait le « cas » Scarponne. Les arguments étayant le rattachement administratif de l'agglomération à la cité des Médiomatriques durant l'Antiquité sont désormais rassemblés et organisés tandis que ceux qui voulaient voir en Scarponne une agglomération leuque ont été revus et rejetés. Arrivé au terme de ce travail, le nouveau positionnement de la frontière entre les deux cités permet une meilleure compréhension du découpage administratif impérial et contribue ainsi à mieux définir l'assiette territoriale des deux cités durant l'époque gallo-romaine.

17. Un mémoire de Master (SANSON, 2007) a proposé un bilan des métamorphoses fluviales dans la vallée de la Moselle, à la hauteur de Dieulouard. Il s'appuyait en grande partie sur une thèse de doctorat en géographie physique (CARCAUD, 1992).

18. Il avance l'idée que Scarponne dépend du diocèse de Metz à cause d'un changement de cours de la rivière. On a déjà vu que cette explication a été proposée afin de prendre en compte le témoignage (erroné) de Benoît-Picart et qu'elle a durablement influencé les auteurs (par exemple : TOUSSAINT, 1941-1942).

19. La paroisse de Scarponne faisait partie de l'archiprêtré de Mousson (LEPAGE, 1872, p. 51) ; les anciens cantons du *pagus scarponnensis*, quant à eux étaient répartis dans l'archidiaconé de Metz et dans les archiprêtrés de Mousson et de Gorze (*ibid.*, p. 31-32) ; tous faisaient évidemment partie du diocèse de Metz (*ibid.*, p. 29).

BIBLIOGRAPHIE

- L'Année Épigraphique* (GAGÉ J., LEGLAY M., PFLAUM H.-G., WILLEUMIER P.) 1969-1970, Paris, Presses Univ. de France, n° 414-415, p. 111-112.
- BENOÎT-PICART (Père), 1702, *Défense de l'antiquité de la ville et du siège épiscopal de Toul, Contre la préface d'un livre qui a pour titre 'Système chronologique et historique des Evêques de Toul'*, Paris, impr. de S. Langlois, 52 p.
- BENOÎT-PICART (Père), 1707, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, Toul, A. Laurent éd., 710-XCCVIII p.
- BILLORET R., 1970, «Informations archéologiques, Circonscription de Lorraine», *Gallia*, 28, p. 282-287.
- BOURGEAT G., DORVAUX J.-N., 1907, *Atlas historique du diocèse de Metz*, Montigny/Metz, pl. V.
- BURNAND Y., 1990, *Encyclopédie illustrée de la Lorraine. T. 1. 2, Les temps anciens, de César à Clovis*, Metz, éd. Serpenoise/Nancy, Presses Univ. de Nancy, 266 p.
- BURNAND Y., DEMAROLLE J.-M., 1998, «Les limites des cités des Leuques et des Médiomatriques», in: BURNAND Y. dir., *Prolegomena ad editionem novam inscriptionum latinarum Galliae Belgicae pertinentia*, Paris, de Boccard, p. 67-93.
- CARCAUD N., 1992, *Remplissage des fonds de vallée de la Moselle et de la Meurthe en Lorraine sédimentale*, Thèse de doctorat, sous la dir. d'A. Weisrock, Univ. Nancy 2, 281 p.
- CLANCHÉ G., 1936, «Les églises de Dieulouard», *Bull. paroissial de Dieulouard*, Nancy, p. 4-37.
- DAVILLÉ L., 1906, «Le pagus Scarponensis», *Annales de l'Est et du Nord*, Nancy, Berger-Levrault éd., p. 1-32, 219-247.
- DESEIGNE P.-Y., 1969, *Scarponne 1968-1969*, Rapport des fouilles de sauvetage, dactylographié et conservé au S.R.A. de Lorraine, 6, place de la Chambre, 57000 Metz.
- FÉLIU C., 2008, *Leuques et Médiomatriques à La Tène moyenne et finale: occupation sociale et territoriale de l'habitat dans deux cités du nord-est de la Gaule du III^e au I^{er} siècle avant notre ère*, Thèse de Doctorat, Strasbourg, Univ. Marc Bloch, 317 p.
- FÖRSTEMANN E. W., 1913, *Altdeutsches Namenbuch*. Bd II: *Orts- und sonstige geographische Namen*, Bonn, P. Hanstein.
- FREYSSINET É., 2007, *L'organisation du territoire entre Meuse et Rhin à l'époque romaine*, Thèse de doctorat, sous la dir. d'A.-M. Adam, Strasbourg, Univ. Marc Bloch, 3 vol.
- GRENIER A., 1927, «Archéologie préhistorique et gallo-romaine», *Bibliographie lorraine (1924-1925)*, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault éd., p. 65-67.
- HAMM G., 2004, *La Meurthe-et-Moselle*, Paris, Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, 468 p. (*Carte Archéologique de la Gaule*, 54).
- HIRSCHFELD O., ZANGMEISTER K., 1904a, *Corpus Inscriptionum Latinarum*, vol. XIII, pars 1, Berlin.
- HIRSCHFELD O., ZANGMEISTER K., 1904b, *Corpus Inscriptionum Latinarum*, vol. XIII, pars 2, Berlin.
- KEUNE J.-B., 1898, «Zur Geschichte von Metz in römischer Zeit», *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Alterumskunde, Jahrgang X*, Metz, p. 33-35.
- LALANCE, 1926, «La première enceinte de Metz et la borne milliaire du Musée lorrain de Nancy», *Pays Lorrain*, Nancy, p. 128-131.
- LALANCE, 1927, «La colonne milliaire de Scarponne», *Bull. Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, Paris, E. Leroux, p. 301-303.
- LEBONNETIER N., s.d., *Manuscrits*, conservés à la Bibliothèque Municipale de Nancy, cotes MS 942 (59)1, MS 943 (59)2, MS 944 (59)3. L'auteur a utilisé les photocopies du manuscrit original, en partie retranscrit par Serge Daysson, et conservées au L.A.M.Est, Université de Nancy 2.
- LEPAGE H., 1862, *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe*, Paris, imp. Impériale, XXVII-213 p.
- LEPAGE H., 1872, «L'ancien diocèse de Metz et pouillés de ce diocèse», *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, p. 19-20.
- LINCKENHELD É., 1927, *Les stèles funéraires en forme de maison chez les Médiomatriques et en Gaule*, Paris, Les Belles-Lettres, 160 p. (*Publ. de la Faculté des Lettres de l'Univ. de Strasbourg*, 38).
- MASSY J.-L., 1997, «Dieulouard-Scarponne, une ville-pont sur la grande voie impériale Langres-Trèves», in: MASSY J.-L. dir., *Les agglomérations secondaires de la Lorraine romaine*, Paris, les Belles-Lettres, p. 107-141 (*Annales littéraires de l'Univ. de Franche-Comté*, 647 - *Institut des sciences et techniques de l'Antiquité*, 161).
- MELNOTTE M., 1892, *Le P. Le Bonnetier, dernier prieur-curé de Scarponne, confesseur de la foi (1720-1804)*, Nancy, 34 p.
- SANSON L., 2007, *Occupation du sol et emprise territoriale d'une agglomération secondaire gallo-romaine: l'exemple de Scarponne (Dieulouard, 54)*, Mémoire de Master sous la dir. de P. Vipard, Univ. Nancy 2, 393 p.
- TOUSSAINT M., 1938, «Scarponne au temps de la Gaule romaine», *Pays Lorrain*, n° 11, p. 529-550.
- TOUSSAINT M., 1942, «Le territoire et les limites de la *civitas Leucorum*», *Bull. Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, Paris, 16 p.
- TOUSSAINT M., 1948, *Metz à l'époque gallo-romaine*, Metz, impr. Paul Even, 219 p.
- WALSER G., 1986, *Corpus Inscriptionum Latinarum*, vol. XVII, pars 2, *Miliaria provinciarum Narbonensis Galliarum Germaniarum*, Berlin, W. de Gruyter éd., 320 p.